

- De quel droit demandez-vous de notifier le montant de certains chiffres d'affaires qui ne regardent que le Ministère des Finances ?
- De quel droit demandez-vous des pièces comptables inhérentes aux bilans et qui sont strictement privées ?
- De quel droit demandez-vous à vos futurs partenaires de ne pas facturer une partie de leur travail ?
- De quel droit demandez-vous de remettre des ordonnances, liées au secret médical, qui sont des pièces propres aux magasins ?
- De quel droit vous substituez-vous aux textes de lois régissant les garanties d'usage prévues par les textes de lois ?

La PPL Leroux légalise les réseaux, certes, mais en aucun cas ne vous autorise à faire comme bon vous semble au mépris du législatif et au mépris de l'ensemble de la profession d'opticien-lunetier.

Nous sommes des citoyens libres et responsables, fiers de ce métier qui fait vivre nombre de familles et que vous êtes en train de modeler à votre convenance pour des raisons qui ne concernent que vos intérêts économiques.

L'Association des « Opticiens Lunetiers Unis » se réserve, elle, toute voie de droit pour faire constater et protéger les intérêts légitimes de ses adhérents et de ses confrères par le biais de son avocat.

En conséquence, veuillez agréer l'expression de notre plus profond mécontentement.

Le bureau des « Opticiens Lunetiers Unis ».

P. S. : les copies de ce courrier ont été transmises aux directions respectives de GROUPAMA, GAN et PRO BTP.



OPTICIENS LUNETIERS UNIS
291 rue Guichard
95610 Eragny

site internet : opticienslunetiersunis.fr